

COMMUNIQUÉ DE PRESSE « 4 fleurs ».

La Ville d'Angers à nouveau distinguée par le label national Villes et Villages Fleuris



Le 12 septembre dernier, le label national *Villes et Villages Fleuris* a salué l'exemplarité du cadre de vie offert par la Ville d'Angers en renouvelant sa « *4^e fleur* ». Cette distinction récompense une nouvelle fois l'ambitieuse politique portée par la ville en matière d'espaces de nature en ville. Depuis 1978, année de sa première attribution à la municipalité, le label « *4 fleurs* » contribue au rayonnement de la ville et constitue un réel atout pour son attrait touristique.

Accordant une place primordiale aux critères environnementaux, le label *Villes et Villages fleuris* est une reconnaissance du plein engagement de la Ville d'Angers dans la poursuite de l'objectif d'offrir un cadre de vie toujours plus sain et apaisant à ses habitants, tout en préservant l'environnement et la biodiversité. Il s'est illustré très concrètement au cours des dernières années par l'instauration en juin 2019 d'un *Plan de transition écologique* et d'un *Schéma directeur des paysages angevins*, complétés en juin 2021 par le vote d'un *Plan Nature en ville*. Ce dernier est venu notamment intensifier l'action de la ville dans le renforcement de la trame verte de la ville, dans la lutte contre les îlots de chaleur urbains (avec la préservation et le développement du patrimoine arboré), dans la gestion des eaux pluviales et le renforcement de la biodiversité (via la désimperméabilisation et la végétalisation des rues et des cours d'écoles) et dans la promotion de l'agriculture urbaine auprès des habitants. Cette année, le jury du label avait notamment pu prendre la mesure des actions de végétalisation de la ville à travers les aménagements réalisés au sein du quartier de Belle-Beille ou des cours végétalisées des écoles de la ville.

Aujourd'hui, la Ville d'Angers est fière de proposer un patrimoine végétalisé diversifié, durable et exceptionnel. Chaque Angevin vit à moins de 500 mètres d'un espace paysager public aménagé. Loin devant la moyenne nationale (48 m2 par habitant), la Ville d'Angers offre en moyenne 100 m2 d'espaces de nature accessibles par habitant.

« Nous sommes extrêmement fiers du renouvellement des 4 fleurs du label Villes et Villages Fleuris. C'est une récompense importante pour la ville. Une nouvelle fois, notre ville se démarque par la qualité de vie qu'elle offre à ses habitants comme à ses nombreux aux visiteurs. Nous poursuivrons la stratégie ambitieuse que nous portons dans notre espace public pour offrir des espaces de nature conviviaux, respectueux de l'environnement et accessibles à tous. Au-delà, ce prix vient récompenser l'ensemble de la communauté Angevine. Je tiens ici à saluer l'engouement indéniable des Angevins pour le végétal au travers des mini-jardins ou encore du fleurissement de leurs maisons. Cette 4^e fleur est aussi la leur, ils ont largement contribué à son renouvellement. »

Hélène CRUYPENNINCK Adjointe à l'Environnement et à la Nature en ville